



INSTITUT PROFESSIONNEL
DES MÉTIERS DU SPORT

DEVENEZ  **AVEC OU SANS BAC**
EDUCATEUR  **FORMATION EN ALTERNANCE**
SPORTIF  **DIPLOME D'ETAT**

[DOSSIER DE CANDIDATURE
DU BPJEPS ACTIVITES
AQUATIQUES ET DE LA
NATATION](#)

[EXIGENCES PREALABLES A
L'ENTREE EN FORMATION
\(EPEF / TEP\)](#)

[CONTENU DE FORMATION](#)

[DEVIS DE FORMATION](#)

[FICHE ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL](#)

[DOCUMENTS ANNEXES](#)

DOSSIER DE CANDIDATURE BPJEPS ES AAN 2022 / 2023

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport – Educateur Sportif des Activités Aquatiques et de la Natation.

IPMS - TOURS

Ce diplôme d'Etat d'Educateur Sportif des activités aquatiques et de la natation est délivré par le ministère chargé des Sports.

Le titulaire de ce diplôme d'Etat devient Maître-Nageur Sauveteur. Il exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités aquatiques et de la natation.

Il assure la sécurité des lieux et des publics dont il a la charge et a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure

SIEGE SOCIAL & ANTENNE

REGION CENTRE :

238 rue Giraudeau

37000 TOURS

02 47 20 86 60

info@ipms.fr

ANTENNE REGION IDF:

85 avenue François Arago

92000 NANTERRE

01 46 95 49 25

contact@ipms.fr

Enregistrée sous le

N° 24 37 01974 37.

Ce numéro ne vaut pas agrément
de l'Etat.

SARL D2J

Siret 439 066 044 00033(25)

Code APE 8559A

Madame, Monsieur,

L'accès à la formation BPJEPS ES AAN est conditionné par la réussite aux :

1- Tests des Exigences Préalables à l'entrée en formation - TEP, définis par l'Arrêté du 21/06/16.

Les TEP peuvent être passés avec n'importe quel centre de formation. Le site de Jeunesse et Sports <http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/tep> vous permettra de trouver par région les dates des TEP de votre BPJEPS.

2- Tests de sélection de l'organisme de formation (auprès d'IPMS) :

Pour vous présenter aux tests d'entrée en formation BPJEPS AAN, vous devez constituer un dossier de candidature et nous faire parvenir toutes les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription avec photo (cf. p2)
- Un CV à jour
- Un descriptif de votre projet professionnel (sur une page recto-verso manuscrite)
- Un chèque de 85€ à l'ordre d'IPMS pour frais administratifs. Ce chèque ne fait l'objet d'aucun remboursement.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités Aquatiques et de la Natation, datant de moins de 3 mois (cf. annexes-modèle obligatoire)
- Une attestation d'assurance individuelle accident et responsabilité civile pour les épreuves de sélection et en cas d'admission pour toute la durée de la formation
- La fiche d'engagement portant sur l'insertion professionnelle (cf. p6)
- Les copies de :
 - La carte d'identité
 - L'attestation de droit à l'assurance maladie (téléchargeable sur <https://www.ameli.fr>)
 - Diplôme de secourisme et attestation de recyclage : PSE1 ou équivalent à jour
 - Diplôme du BNSSA et attestation de recyclage quinquennale si besoin
 - L'attestation de recensement ou le certificat individuel de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) pour les candidats de nationalité français de moins de 25 ans
 - Diplômes et attestations (BNSSA, diplômes supérieurs au Brevet des Collèges, diplôme fédéraux, diplômes de secourisme, BAFA, etc.)

Vous devez renvoyer ce dossier complet avant le 22 juin 2022 (pour les sélections de juillet) à :

IPMS - 238 rue Giraudeau - 37000 TOURS

Les tests de sélection (voir annexes jointes) sont prévus au choix le samedi 29 mai ou le lundi 05 juillet 2021. Les candidats retenus seront convoqués individuellement au module de positionnement, afin de déterminer le parcours de formation du 06 au 10 septembre 2021.

La formation BPJEPS AAN est prévue du :

05 septembre 2022 au 06 juin 2023

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

FICHE CANDIDATURE TOURS 2021/2022

BPJEPS ES AAN - TOURS

Afin de faciliter le traitement de votre dossier, merci de remplir cette fiche en tapuscrit ou en écriture capitale, et de nous faire parvenir vos documents en recto uniquement et non agrafés.



ETAT CIVIL

Nom : Prénom :

Lieu de naissance : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable : Adresse mail :

Situation familiale : Situation d'handicap : OUI* NON

*Si oui avez-vous pris connaissances des informations relatives à la formation en situation d'handicap ?

OUI NON

PHOTO
D'IDENTITE
Obligatoire

FORMATION SCOLAIRE & PROFESSIONNELLE *(cocher la mention utile / * rayer la mention inutile)*

Scolaire :

Baccalauréat (niveau/diplômé) * spécialité : année :

BEP/CAP (niveau/diplômé) * spécialité : année :

Universitaire :

BTS/DUT (niveau/diplômé) * spécialité : année :

Licence/Master (niveau/diplômé) * spécialité : année :

Autres : *(cocher la mention utile ET précisez l'année d'obtention)*

PSC1 : PSE1/autre : BNSSA/BSB :

BAFA :

Diplôme fédéral : spécialité : année :

BEES ou BPJEPS : spécialité : année :

FORMATION SPORTIVE

Quels sports pratiquez-vous ?

1-	En	<input type="checkbox"/> Club	<input type="checkbox"/> Compétition	<input type="checkbox"/> Loisirs
2-	En	<input type="checkbox"/> Club	<input type="checkbox"/> Compétition	<input type="checkbox"/> Loisirs
3-	En	<input type="checkbox"/> Club	<input type="checkbox"/> Compétition	<input type="checkbox"/> Loisirs

SITUATION EN 2020/2021

Salarié(e) : CDI CDD

Employeur :

Stagiaire de la formation Etudiant Demandeur d'emploi

Autre *(précisez) :*

Comment avez-vous connu l'IPMS ?

Site Internet Réseaux sociaux Journées d'info CIO/CIDJ salon/forum Ancien stagiaire

Autre *(précisez) :* Ancien stagiaire bouche à oreille

.....
.....
.....

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF / TEP) ET TESTS DE SELECTION IPMS



BPJEPS ES AAN

Le candidat :

- Doit être titulaire de l'unité d'enseignement « premier secours en équipe niveau 1 » (PSE1) ou son équivalent, à jour de la formation continue, avec production de l'attestation de formation continue.
- Doit produire un certificat médical datant de moins de trois mois, établi conformément au modèle figurant dans la présente annexe.
- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), à jour de la vérification de maintien des acquis.

Le candidat est soumis aux tests éliminatoires suivants liés à sa pratique personnelle :

TEST TECHNIQUE (EPEF / TEP)

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

Dispenses du Test technique :

- Titulaires du « pass'sports de l'eau » et d'un « Pass'compétition » de l'ENF
- Les personnes justifiant d'une attestation du DTN (dans le cadre d'une compétition conventionnée avec la FFN) ou Directeur Régional JSCS de réalisation de cette épreuve
- Les personnes ayant satisfait aux épreuves de la préformation du BEESAN

Les tests de sélection sont propres à l'organisme de formation. Ils ont pour but de vérifier la capacité du candidat à entrer sur la formation BPJEPS « Activités de la Forme » proposée par l'IPMS. Ces tests permettent d'établir un classement des candidatures grâce à un ensemble d'épreuves notées. L'effectif de la formation est de 25 places maximums.

Les épreuves se décomposent de la manière suivante :

1. ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

Entretien professionnel : Savoir être et projet professionnel (coef 2)

L'entretien permet de vérifier la cohérence du projet professionnel du candidat ainsi que son savoir être.

2. ÉPREUVE REDACTIONNELLE

Ecrit d'une heure sur le métier d'éducateur sportif permettant de vérifier les qualités rédactionnelles du candidat. (coef 2)

3. ÉPREUVES PHYSIQUES

Epreuve de natation : ce test consiste à réaliser un 100 m 4 nages chronométré.

Il permet d'évaluer l'aptitude physique et technique du candidat. (coef 1)

CONTENU DE FORMATION

BPJEPS ES AAN



Cette formation s'effectue obligatoirement en alternance entre organisme de formation et structure d'accueil support de l'alternance dans la spécialité préparée.

LE RYTHME D'ALTERNANCE

STRUCTURE D'ACCUEIL	MERCREDI/JEUDI/VENDREDI/SAMEDI et/ou DIMANCHE	700 heures
ORGANISME DE FORMATION	LUNDI et MARDI	615 heures

Le temps de formation en structure d'accueil porte sur les activités aquatiques et de la natation :

- ✓ Conception de projet pédagogique ;
- ✓ Conduite d'action d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires et d'enseignement des nages codifiées de la natation ;
- ✓ Mise en œuvre de la sécurité des lieux et des pratiquants (surveillance et hygiène) ;
- ✓ Gestion du poste de secours et participation au fonctionnement de la structure ;
- ✓ La mise en œuvre d'un projet d'animation.

LE CONTENU DE LA FORMATION

- UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Aquatiques et de la Natation ».
- UC4 Mobiliser les techniques des activités aquatiques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

LE SECTEUR PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

- Les centres sportifs et structures privées (centre aquatique, de remise en forme...)
- Le service des sports des municipalités ou collectivités (piscines...)
- Le secteur associatif ou l'auto-entrepreneuriat

DATES DE FORMATION

Du 05 septembre 2022 au 06 juin 2023

DUREE DE LA FORMATION

38 semaines de Formation (alternance incluse)
2 jours par semaine en centre de formation, le reste en structure d'accueil
615h de formation pour 700h en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation

(Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport des Activités Aquatiques de la Natation)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Tous les intervenants sont des personnes qualifiées dans leur secteur d'intervention
- ✓ Brevets d'Etat (Maître-Nageur Sauveteur)
 - ✓ Universitaires
 - ✓ Professionnels du secteur de la Forme et de la Force

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Réussir les tests d'entrée en formation
- ✓ Test de sélection interne à l'organisme
- ✓ Dossier et entretien de motivation
- ✓ Avoir une ou plusieurs structures d'accueil pour l'alternance
- ✓ Avoir un projet professionnel en rapport avec les métiers du sport

COUT DE LA FORMATION

A partir de 9,30 €/h en financement individuel personnel ou aidé

A partir de 5 719,50€ pour un parcours complet

(Certains organismes financeurs ne prennent pas en charge la totalité du coût de formation.
Une partie peut rester à la charge du stagiaire ou de la structure d'accueil)

La durée et le coût complet de la formation dépendent de l'individualisation du parcours qui sera faite lors du module de positionnement

FICHE D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

BPJEPS ES AAN – 2022/2023



Je soussigné(e) responsable de la structure (merci d'indiquer ci-dessous les coordonnées complètes de la structure)

Statut juridique : Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Tel :

M'engage à permettre à M. ou Mme (Nom et prénom du stagiaire) :

Candidat(e) à la formation professionnelle **Brevet Professionnel (BPJEPS) ACTIVITES AQUATIQUES DE LA NATATION**

à effectuer tout ou partie des **700 heures de stage** en structure d'accueil que comporte cette formation, soit :

19 heures par semaine de stage en structure d'accueil si structure unique d'alternance

Ou

..... heures par semaine si structure d'alternance complémentaire.

(Ces heures seront réalisées du 14 septembre 2022 au 06 juin 2023, réparties sur 3 à 4 jours/semaine)

Je m'engage à ce que M. ou Mme, titulaire du BEESAN/BPJEPS AAN obtenu le / / assure auprès du stagiaire le rôle de tuteur/tutrice tout au long de son stage.

Je propose au stagiaire une alternance sous la forme (par ordre de préférence) :

D'un contrat d'apprentissage

D'un contrat de professionnalisation ou contrat aidé

D'un stage rémunéré par le biais d'un CPF de Transition (ancien CIF) ou d'une ProA (pour les salariés sous conditions d'ancienneté ou cumul d'heures)

D'une convention de stage indemnisé à hauteur de 30 % du SMIC horaire

Autre (à préciser) :

Il est impératif de cocher l'une des cases sans quoi aucune convention de formation ne pourra être établie selon le statut du candidat entrant en formation.

Fait à

Le

Le responsable de la structure
(Signature et cachet)

Le tuteur/tutrice
(Signature)

Le stagiaire
(Signature)

NB. : Ce document est un engagement de principe. Après les tests d'entrée en formation, une convention de stage sera constituée entre la structure d'accueil, le stagiaire et l'organisme de formation

CERTIFICAT MEDICAL

**De non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement
Des activités aquatiques et de la natation**

Je soussigné(e), _____, docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M./Mme, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e)
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M. /Mme présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes : Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10. Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10. Avec correction :- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ; - soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10. Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé. La vision nulle à un œil constitue une contre-indication. Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à : _____ Le : _____

Signature et Cachet du Médecin

Information au médecin :

A - Activités pratiquées au cours de la formation

Le (la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- Encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades. A ce titre, il doit être en capacité :
- D'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- De rechercher une personne immergée ; - d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation : test de performance sportive : il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 15 minutes.

C - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

DISPENSE DU TEST TECHNIQUE PREALABLE A L'ENTREE EN FORMATION

	Dispense à l'entrée en formation	na
Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016*	X	
Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er degré option activités physiques pour tous	X	
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «activités physiques pour tous» (BPJEPS 10 UC)	X	